



Enjeux ESG dans le cadre des placements : cap sur la durabilité

Enjeux ESG dans le cadre des placements : cap sur la durabilité

Figurant parmi les plus importants spécialistes dans son domaine au Canada, Gestion d'actifs 1832 S.E.C. (1832) croit fermement que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise (ESG) sont indispensables dans le cadre d'une démarche visant à procurer aux investisseurs une plus-value à long terme. Axées sur la gestion active, nos équipes de placement tiennent compte d'une panoplie de facteurs ESG dans leur approche, et ce, depuis de nombreuses années.

Importance des facteurs ESG

- < Les gestionnaires de placement jouent un rôle déterminant au moment d'affecter des capitaux dans le but de servir les intérêts supérieurs à long terme de la société.
- < L'intégration des facteurs ESG dans leur démarche permet de mieux comprendre les risques associés à un placement.
- < Une mauvaise analyse des facteurs ESG peut se révéler coûteuse. En effet, de grandes controverses liées à ces facteurs continuent de causer l'érosion de la valeur actionnariale dans une foule de secteurs.

« La démarche de placement axée sur les facteurs ESG tient compte d'enjeux importants auxquels font face les investisseurs en ce moment, comme la durabilité du climat et l'inclusion. À 1832, nous prenons très au sérieux ces questions, car le bien-être de nos clients en dépend. »

– Neal Kerr, vice-président principal,
Gestion mondiale d'actifs Scotia

Engagement en matière de facteurs ESG



En tant que signataire des Principes pour l'investissement responsable parrainés par les Nations Unies et conformément à ses engagements, 1832 soumet régulièrement des rapports sur la transparence à cet organisme.



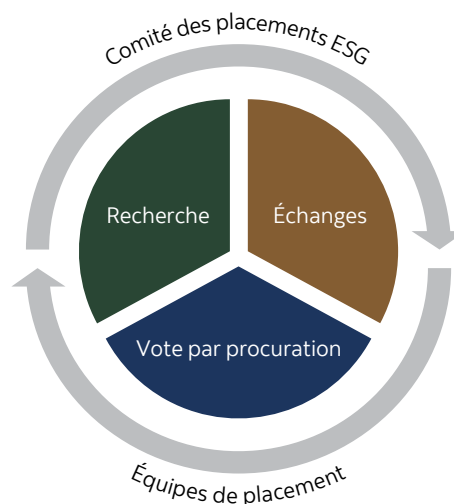
Fière membre de la Coalition canadienne pour une bonne gouvernance, 1832 participe également au Comité écologique et social de ce groupe.



Elle est aussi membre en règle de l'Association pour l'investissement responsable, organisme représentant l'industrie canadienne en matière d'investissement responsable.

Facteurs ESG et 1832 : principales politiques et mesures

Au cours des dernières années, 1832 a mis l'accent sur l'élaboration d'une approche systématique tenant compte des facteurs ESG afin de fournir un portrait plus complet des risques et occasions associés aux placements existants et potentiels.





Surveillance : comité des placements tenant compte des facteurs ESG

Relevant directement du conseil d'administration de 1832, ce comité se réunit chaque mois afin de superviser l'intégration des facteurs ESG dans la démarche de placement de 1832 et de produire des rapports plus précis sur les risques relatifs aux facteurs ESG. Voici la composition du comité :

Chef de la recherche (président) | Chef de l'exploitation
Stratège principal en placements | Chef de la conformité
Premier directeur, Risques d'investissement | Gestionnaires de portefeuille

Mandats

- ✓ Revue et évaluation des politiques ainsi que des lignes directrices relatives aux facteurs ESG
- ✓ Intégration des facteurs ESG dans la démarche de placement
- ✓ Revue des produits de placements potentiels liés aux facteurs ESG
- ✓ Respect des engagements en matière de facteurs ESG; conformité avec les initiatives de l'industrie
- ✓ Recommandations aux équipes de placement visant l'amélioration continue de l'approche axée sur les facteurs ESG
- ✓ Communication externe relative aux efforts déployés par la société au chapitre des facteurs ESG

« À 1832, nous cherchons sans cesse à repérer les facteurs qui pourraient se révéler pertinents et importants pour notre analyse de placement. En tant qu'investisseurs à long terme, nous considérons les facteurs ESG comme essentiels à notre recherche. »

– Daniel Yungblut,
vice-président et chef de la recherche
et président du comité des placements
tenant compte des facteurs ESG,
Gestion d'actifs 1832



Recherche indépendante

Nos équipes de placement ont recours à des recherches fondamentales internes et à des sources de données externes afin d'effectuer une analyse indépendante des facteurs ESG. Elles ne font pas appel aux études de tiers et les résultats de sources extérieures ne sont qu'un élément de leur démarche rigoureuse.

Dans le cadre d'une approche de recherche plus officielle, nous incluons dans nos rapports sur les placements et nos processus d'examen trimestriels un nombre accru de sections consacrées aux critères ESG afin d'évaluer une vaste gamme de facteurs.

Facteurs ESG à l'étude



Environnement

Changements climatiques
Émissions de gaz à effet de serre
Déchets et pollution
Énergie renouvelable



Enjeux sociaux

Diversité et inclusion
Normes du travail
Droits de la personne
Protection des données
personnelles et de
la confidentialité



Gouvernance

Indépendance du conseil
d'administration
Droits des actionnaires
Rémunération des dirigeants
Corruption



Échanges avec la direction

À 1832, nous croyons que les échanges constituent le meilleur moyen de favoriser le changement positif dans une foule d'enjeux. Ainsi, grâce à des rencontres périodiques et à des échanges directs avec les entités dans lesquelles ils investissent, nos spécialistes ont l'occasion de communiquer leur point de vue ainsi que leurs préoccupations aux dirigeants. Cela leur permet également d'avoir une connaissance approfondie des sociétés et des problèmes qui les touchent.

Notre approche active vise à encourager les émetteurs à publier de manière plus régulière les renseignements pertinents que nous utilisons dans nos analyses. Or, les échanges continus avec les membres des équipes de gestion créent un contexte favorable.



Vote par procuration

Le vote par procuration est une importante composante des pratiques exemplaires de 1832 en matière de gouvernance et un élément essentiel de la démarche de placement. Puisque nous considérons les facteurs ESG comme faisant partie de notre processus d'échange à long terme avec les émetteurs, nous en tenons compte au moyen de l'exercice du droit de vote par procuration.

1832 a une politique officielle en ce qui concerne le vote par procuration. Dans tous les cas, les droits de vote rattachés aux procurations doivent être exercés dans l'intérêt véritable de nos clients.

Nous revoyons cette politique de façon continue afin de prendre en compte tout nouveau facteur ESG et de respecter les Principes pour l'investissement responsable parrainés par les Nations Unies.

Scotia Gestion mondiale d'actifs^{inc.}

Gestion mondiale d'actifs Scotia est un nom commercial utilisé par Gestion d'actifs 1832 S.E.C., une société en commandite dont le commandité est détenu en propriété exclusive par la Banque Scotia. Gestion mondiale d'actifs Scotia offre des produits et services de gestion de patrimoine, notamment des fonds communs et des solutions de placement pour le compte d'institutions et de particuliers ainsi que dans le cadre de programmes d'actifs gérés.

Le présent document, préparé par Gestion mondiale d'actifs Scotia, est fourni seulement à titre d'information générale et ne doit pas être assimilé à des conseils personnels en matière juridique, de finance, de fiscalité, de retraite ou de placement. Nous ne sommes pas des conseillers fiscaux ou juridiques : les particuliers devraient consulter leur conseiller fiscal ou juridique avant de prendre une quelconque mesure sur la base des renseignements contenus dans la présente publication. Les opinions présentées dans ce document ont été établies par nous à la date des présentes et peuvent changer sans préavis. Gestion mondiale d'actifs Scotia a préparé ce document de manière à assurer l'exactitude et la fiabilité de son contenu. Cependant, Gestion mondiale d'actifs Scotia et les sociétés de son groupe ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, quant à son exactitude ou à son intégralité et déclinent toute responsabilité quant à toute perte, directe ou indirecte, découlant de l'utilisation de ce document ou de l'information qu'il contient. Le présent document et l'information, les opinions et les conclusions qu'il contient sont protégés par le droit d'auteur. Il ne peut pas être reproduit, en totalité ou en partie, sans le consentement exprès préalable de Gestion mondiale d'actifs Scotia.